

15.08.2006 - 10:29 Uhr

comparis.ch analyse les premières primes maladies pour 2007 - Les jeunes hommes chers aux caisses maladie

Zurich (ots) -

comparis.ch dispose des primes maladie provisoires des trois quarts des assurés suisses. Les données confirment l'augmentation de 3 % pour 2007 pronostiquée en juillet par comparis.ch. Mais la hausse varie très fortement en fonction des caisses maladie, des tranches d'âge, des cantons et des franchises. L'analyse montre aussi que les caisses maladie essaient à tout prix de retenir les jeunes assurés.

Zurich, le 15 août 2006 - Les primes provisoires dont dispose comparis.ch et qui couvrent environ 75 % des assurés confirment l'enquête 1) que le comparateur sur internet avait menée en juillet parmi les vingt plus grosses caisses maladie suisses. L'augmentation des primes pour 2007 atteint un niveau historiquement bas, avec environ 3 %. L'abaissement des réserves décrétées par le Conseil Fédéral fait son effet. Toutefois, il n'y aura que très peu d'assurés dont la prime augmentera d'exactly 3 %, car les hausses fluctuent considérablement suivant les régions tarifaires et les caisses maladie.

Ainsi, toutes tranches d'âge et franchises confondues, l'augmentation des primes en Romandie sera cette année d'environ 2 % inférieure à la moyenne suisse. Les hausses seront particulièrement faibles dans le canton de Genève, comme en 2006. En revanche, elles seront supérieures à la moyenne au Tessin et dans le Valais. Le canton de Berne se trouve lui aussi nettement au-dessus de la moyenne suisse ; les augmentations attendues y sont en effet de l'ordre de 6%. Zurich et la Suisse centrale sont dans la moyenne tandis que la situation est disparate en Suisse orientale. A Saint Gall, la hausse des primes est supérieure à la moyenne, avec 4 %, et elle est au-dessous des 3 % dans le canton de Thurgovie.

De plus, l'augmentation varie très fortement en fonction des caisses maladie. Ainsi, la CPT par exemple, ne procède à aucune augmentation dans neuf cantons, Assura baisse même ses primes dans 19 cantons et Sansan dans cinq, tandis que d'autres caisses procèdent à des augmentations musclées. Les baisses et les hausses, selon les cantons et les caisses maladie, fluctuent entre moins 12 et plus 15 %. Cela montre une fois de plus que, pour les assurés, il est rentable de comparer.

Ces calculs s'appuient sur les primes 2007 provisoires que les caisses maladie devaient remettre pour approbation à l'Office fédéral de la Santé Publique (OFSP), au plus tard le 31 juillet. Au cours des années passées, les primes provisoires ne différaient que très légèrement des primes définitives approuvées par l'OFSP. Les primes sont en ligne à partir d'aujourd'hui, dans le comparatif des caisses maladie sur www.comparis.ch.

Les jeunes assurés devraient être contents
L'âpre concurrence entre les caisses maladie se manifeste notamment par les efforts que font les caisses pour retenir les jeunes assurés. Elles garantissent de très forts rabais sur les primes associées aux

franchises élevées, justement aux jeunes hommes ayant entre 19 et 25 ans. Les primes ne couvrent même plus les versements exigés par la péréquation des risques que les caisses maladie sont obligées d'effectuer pour ces assurés-là. Cela signifie que les "bons risques" représentent à coup sûr une perte sèche pour les caisses.

Un exemple : pour un jeune de Bâle-ville ayant entre 19 et 25 ans, Sanitas doit, comme toutes les caisses maladie, verser 241 francs par mois (montant 2005) au titre de la péréquation des risques. Mais comme l'année prochaine, Sanitas ne réclamera que 145,70 francs de prime mensuelle avec la franchise maximale à 2 500 francs, sans couverture accident, il lui en coûtera une perte de 1 144 francs par an, calcul effectué avec le montant 2005 de la péréquation des risques. En calculant en plus que ce montant aura vraisemblablement augmenté de près de 10 % pour atteindre environ 260 francs par mois en 2007, alors le jeune Bâlois devrait occasionner l'an prochain à Sanitas une perte sèche d'environ 1 370 francs. Et encore, cette perte sèche ne tient compte d'aucun remboursement effectué à l'assuré.

"Les caisses maladie essaient de retenir les jeunes adultes à tout prix et espèrent pouvoir compenser leurs pertes après quelques années " estime Richard Eisler, le P.D.G. de comparis.ch. "L'avenir nous dira si c'est un bon calcul. Il est plus probable que la pression sur les primes associées aux franchises élevées persiste, " prédit R. Eisler.

Pour de plus amples informations :

Richard Eisler
P.D.G.
Téléphone : 044 360 52 62
E-mail : media@comparis.ch
Internet : www.comparis.ch

1) Cf. le communiqué de presse de comparis.ch du 24 juillet 2006 : "
L'augmentation des primes n'aura jamais été plus faible "
http://www.comparis.ch/comparis/press/communiqu.asp?ID=PR_Comm_Communique_060724

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003671/100514326> abgerufen werden.